

COMMERCE DE GROS ALIMENTAIRE



Prévenir les risques professionnels

Les activités du commerce de gros alimentaire exposent les salariés à des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles : douleurs aux dos, collisions, chutes, blessures... Voici des ressources pour mieux comprendre ces risques, mieux les prévenir et réaliser votre document unique d'évaluation.

Les principaux risques professionnels

Troubles musculo squelettiques, lombalgies

- Absence d'équipements d'aide à la manutention ou aides à la manutention inadaptées notamment pour la préparation de commande ou les livreurs
- Stockage mal organisé : trop haut, trop bas, trop profond.
- Manque de formation des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique (Prap).

Collision engins piétons

- Absence de plan de circulation sur le site
- Voies piétonnes non sécurisées
- Camions et chariots automoteurs dépourvus de systèmes d'aide au recul et au guidage.
- Salariés non équipés de vêtements à haute visibilité

Chutes

- Zones de travail et de circulation dégradées, encombrées et insuffisamment éclairées.
- Distances importantes à parcourir avec port de charges.
- Défaut d'entretien des zones froides (formation de givre).

Blessures, coupures

- Dysfonctionnement des éléments de sécurité sur les machines en phase de transformation des produits alimentaires (carter, protection de lames, etc.)
- Défaut d'entretien des outils tranchants.
- Absence port d'équipements de protection individuelle adaptés à la tâche effectuée (ex. gants anti coupure).

Les risques professionnels ne sont pas une fatalité. Certaines mesures de prévention permettent de protéger la santé et la sécurité des travailleurs.

Quelques exemples

Mettez en œuvre des mesures de prévention

- Supprimez ou réduisez le danger.
Exemple : garder les sols propres et dégagés.
- Mettez en place des mesures de protection collective.
Exemple : Installer des revêtements de sol antidérapants et facilement nettoyables.
- Mettez en place des mesures de protection individuelle.
Exemple : fournir et faire porter des gants de protection contre les coupures.
- Formez et informez les salariés sur les risques et leur prévention.

Prévenir les douleurs au dos et aux articulations

- Mettez à disposition des équipements réduisant l'activité manuelle avec assistance motrice et mise à hauteur réglable.
- Choisissez les équipements en adéquation avec les charges à manutentionner et les tâches à réaliser (transpalette électrique à haute levée de 70 à 80 cm, timon motorisé, rail de déplacement, préhenseur sacs, tables de préparation réglables, etc.).
- Concevez des sols (surface, pente) facilitant la mobilité des dispositifs roulants d'aide à la manutention.
- Impliquez les salariés dans le choix de ces équipements et formez-les à leur utilisation en sécurité.

Prévenir les risques de collision

- Instaurez et communiquez un plan de circulation : zonage et balisage pour les piétons et les véhicules, avec une signalétique adéquate
- Réalisez un protocole de chargement et déchargement avec les entreprises extérieures.
- Mettez en place des barrières et des plots autour du véhicule en cours de déchargement.
- Éclairez les zones de circulation et faites porter des vêtements à haute visibilité (bandes réfléchissantes).

Prévenir les risques de chute

- Gardez les sols en bon état, propres, secs et dégagés. Signalez les obstacles et dénivelés
- Supprimez l'accès en bord de quai par l'asservissement des portes de quai à la présence d'un camion, la mise en place d'un pont de liaison faisant office de garde-corps, de barrières, etc.
- Mettez en place un escalier avec rampe, une protection périphérique, des barrières écluses, etc., pour les mezzanines, les quais ou les plateformes.
- Mettez à disposition des moyens d'accès en hauteur sécurisés et adaptés à l'activité : plateformes sécurisées EMER (équipement pour la mise en rayon), nacelle élévatrice déplaçable à la main, etc.).

Prévenir les risques de blessure

- Mettez à disposition des outils avec lame protégée et adaptés à l'usage (cutter à lame rétractable, coupe-film, coupe-feuillard, etc.)
- Maintenez ces outils en bon état, et remplacez-les dès que nécessaire.
- Prévoyez un espace spécifique et adapté pour le déballage des colis.
- Fournissez et faites porter des gants de protection adaptés.